



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-QUATRE MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2025

Les membres présents (9) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Procurations (3) : André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Absent (1) : Carole DUPRÉ ;

Monsieur Stéphane BOLLARD a été élu secrétaire de séance.

N°2025/020-24/03

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2025

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Monsieur Claude CHARBONNIER rappelle les taux votés en 2024 :

Taxe foncière (bâti) : 25.06 %

Taxe foncière (non bâti) : 39.47 %

THRS et THLV : 17.13 %

Sur proposition de la Commission Finances, Madame le Maire propose de maintenir les taux 2024 pour 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les taux des taxes locales 2025 suivants :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25.06 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties (TFPNB) : 39.47%
 - Taxe d'Habitation Résidences Secondaires et Taxe d'Habitation Locaux Vacants : 17.13 %
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance
Stéphane BOLLARD

